



## EDITO

# SE RÉAPPROPRIER L'ACTIVITÉ ET GAGNER DES EMPLOIS DE POSTIERS

**Le 29 Novembre 2012,**  
nous devons nous mobiliser massivement  
et unitairement (CGT, CFDT, FO et SUD)  
pour nos revendications.

Refusons, tous ensemble, la carotte et le bâton  
que Coliposte nous sort chaque fin d'année.

La CGT met à disposition des agents de Coliposte  
un préavis de grève de 24 heures.



## DES SOLUTIONS EXISTENT : EXIGEONS-LES !!!

A La Poste, les chiffres  
parlent d'eux-mêmes :  
90.000 emplois  
supprimés en 10 ans.

17 milliards d'objets  
(courrier/ colis)  
distribués en 1989,  
27 milliards d'objets  
aujourd'hui...

Doublement du chiffre  
d'affaire et des  
volumes en  
10 ans à Coliposte.

Disparition de 25 %  
des effectifs au colis  
sur la même période  
dont 1.322 entre 2007  
et 2012 !!!

## MOBILISER POUR GAGNER :

- Le II-1 grade de base.
- La prime carburant.
- Négocier les normes et les cadences.
- Le paiement du bonus et du challenge sans condition pour tous.
- Réappropriation de l'activité sous-traitée.
- Des emplois de postiers.

## C'EST MAINTENANT !!!

## **LE II.1 (GRADE DE BASE), C'EST MAINTENANT !!!**

La commission Kaspar à rendu récemment son rapport au PDG de La Poste, une déclinaison par métier est en train de se mettre en place, mais aux colis comme pour les autres métiers (*courrier, enseigne, support, etc...*) :

### **Sans mobilisation, ce seront des mesures :**



Pour la CGT c'est la période de fin d'année qui est propice à faire avancer les revendications des postières et des postiers du colis.

Les moments conviviaux voilà une des rares pistes que la direction de Coliposte souhaite creuser !!!

#### **Les personnels ont pourtant clairement exprimés, leurs souhaits :**

- **Je me sens reconnu(e), je suis pris(e) en considération, on me respecte :**  
**NON à 49% !**
- **Mes compétences sont reconnues (la façon dont je pratique mon travail) :**  
**NON à 40% !**
- **Mes efforts sont reconnus (investissement et l'énergie que je mets dans mon travail) :**  
**NON à 54,7% !**
- **Mes résultats sont reconnus (ma contribution aux résultats de mon entreprise) :**  
**NON à 45,6% !**

Pour information nous rappelons à la direction que les agents ne veulent ni d'une poignée de main chaleureuse, encore moins d'une tape amicale dans le dos, et surtout pas d'une médaille !!!

A l'instar de l'enseigne (*guichetier*), les postières et les postiers du colis, exigent que **les transformations du métier survenues depuis quelques années soient reconnues et valorisées comme elles se doivent, c'est-à-dire en obtenant le grade de base en II.1.**

**C'est une revendication qui peut être gagnée par métier**, grâce à la mobilisation des agents au meilleur moment de l'année. La CGT n'a cessé de le répéter, charge aux autres organisations syndicales de converger pour le bien de l'ensemble des postières et des postiers du colis !!!

Quand au grand fantasme des primes (*bonus/challenge*), avec l'obtention du II.1 de base en quelques mois cela sera compensé. Pour les mois et les années suivantes c'est le salaire correspondant à la professionnalisation de notre métier, qui contribuera aussi à mieux préparer nos retraites.

# LA PRIME CARBURANT C'EST MAINTENANT !!!

L'article 20 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (n°2008-1330 du 17 décembre 2008 JO du 18 décembre 2008) instaure une prise en charge par l'employeur d'une partie des frais de transport engagés par les salariés au titre des trajets réalisés entre leur domicile et leur lieu de travail.



**Prise en charge obligatoire des frais de transports collectifs ou d'abonnement à un service public de location de vélos**

La prise en charge obligatoire de l'employeur est fixée à 50 % du coût de l'abonnement sur la base des tarifs de 2ème classe.

**L'employeur peut prendre en charge, tout ou partie des frais de carburant engagés pour les déplacements des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.**

## Sont concernés, tous les salariés :

- Dont la résidence habituelle ou le lieu de travail est situé en dehors de la région d'Ile-de-France et d'un périmètre de transports urbains,
- Ou pour lesquels l'utilisation d'un véhicule personnel est rendue indispensable par des conditions d'horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transport.
- Dans les mêmes conditions, l'employeur peut prendre en charge les frais exposés pour l'alimentation de véhicules électriques.

**La CGT dénonce la perte de points massive pour les postières et postiers du colis, suite aux excès de vitesse de moins de 5 km/h, et le non port de la ceinture de sécurité en distribution entre deux points de livraison.**

En cas de suspension de permis, La Poste vous mettra en congés sans solde dans le meilleur des cas, où ce sera direction : pôle emploi !!!

*Tu mets 10 € de carburant, comme ça, rien à faire du prix au litre !!!*

**Avec la CGT gagnons la prise en charge des frais de transport personnel !!!**

*Ta voiture ne dépasse pas les 30 km/h, tu ne risques rien !!*

**Avec la CGT obtenons la prise en charge par le DIF des formations pour récupération de points !!!**

## La CGT propose aux agents de stopper les traîneaux du père Noël pour gagner sur les revendications des personnels :



- Le II.1 en grade de base, c'est maintenant !!!
- La prime carburant, c'est maintenant !!!

# LES NORMES ET CADENCES, C'EST MAINTENANT !!!

Je dispose du temps nécessaire pour réaliser correctement mon travail : NON à 58,3%. La Poste dans son optimisme exacerbé arrive à voir du positif dans ce chiffre sans appel !

La CGT le dénonce avec force depuis longtemps déjà, les effectifs fondent comme neige au soleil, à chaque réorganisation, La Poste à repris du temps sur les travaux intérieurs et les tâches forfaitaires, elle systématise la marguerite de 3 à 5 jours par semaine sans prendre en compte l'allongement des parcours, ni la méconnaissance des circuits partagés.



Alors oui, 4 agents sur 10 disposent du temps nécessaire pour réaliser leur travail, mais à quel prix ? Le code de la route est-il respecté ? Toutes les procédures sont-elles bien appliquées ? Les horaires collectifs de travail ne sont-ils jamais dépassés ? La prise de service n'est-elle pas anticipée ? La pause est-elle prise ? Les agents peuvent-ils participer aux (HIS/HMI) Heures d'Information Syndicale ? Des ETC ne sont-elles pas réalisées l'après midi ? La liste n'est pas exhaustive !!!

**La CGT rappelle aux postières et aux postiers du colis, que si des paquets ne sont pas présentés dans les horaires collectifs, les colis doivent être ramenés et flashés en « non présenté » « cause opérateur ou ACP ».**

Les PFC ne sont pas en reste sur la question des normes et cadences, Chacun constate dans les PFC, le non respect du déchargement des CP un par un des semi remorques, Ou encore, des rames de CP vides ou pleines qui sont tirées cinq par cinq manuellement, pour suppléer au manque de tractoristes. Alors que pour les postes de présentations les cadences doivent être respectées scrupuleusement ; aucune analyse du poste de travail et du type de colis travaillé par les agents (la forme du colis, sa matière et l'état des goulottes d'alimentation des postes de présentation...). L'absence de rotation sur certains postes de travail, le retard des liaisons pour palier aux dysfonctionnements structurels... Malheureusement la liste n'est pas exhaustive !!!



**La CGT exige qu'une négociation franche et loyale soit réalisée sur la question des normes et cadences !!!**

**Les agents doivent défendre leurs revendications que portent les représentants du personnel CGT :**

**Le grade II.1 (de base), c'est maintenant !  
La prime carburant, c'est maintenant !  
Négocier les normes et cadences, c'est maintenant !**

La CGT, en accord avec les personnels, mettra tout en œuvre pour gagner sur toutes ces revendications, la Direction de Coliposte doit négocier et répondre positivement sur ces sujets fondamentaux pour qu'enfin soit réellement pris en compte le mal être qui existe dans les services !!!